

spécial pour éventualités ou d'un mécanisme de financement équivalent et grâce aux intérêts sur les profits réalisés par une vente prudemment échelonnée d'une quantité maximale de 10 millions d'onces d'or des réserves du FMI.

- Les banques multilatérales de développement devraient faire fond sur le travail qu'elles ont commencé pour trouver et exploiter des approches innovatrices qui maximisent l'utilisation de leurs propres ressources.
- Les frais que devront supporter les IFI nécessiteront aussi des contributions bilatérales. Nous nous sommes engagés à verser des contributions substantielles au Fonds fiduciaire en faveur des PPTE. Nous sommes prêts à envisager de bonne foi de contribuer à un Fonds fiduciaire élargi en faveur des PPTE.
- Pour financer ces frais, nous demandons qu'il y ait un partage approprié du fardeau entre les pays donateurs en prenant en compte tous les aspects pertinents, notamment la magnitude et la qualité de l'APD déjà accordée et de l'APD déjà annulée, et en reconnaissant les contributions des pays qui accusent des encours de prêts élevés au regard de leur produit intérieur brut, et ce au titre de l'APD.

14. Nous serions heureux de voir le secteur privé consentir des efforts pour renforcer les objectifs de cette initiative, notamment en versant des contributions au Fonds du millénaire pour aider à financer l'allègement de la dette.

15. Dans ce cadre, nous demandons aux IFI et au Club de Paris de faire en sorte que l'exercice d'allègement de la dette soit plus rapide, plus incisif et plus vaste, de travailler avec les pays visés à l'Initiative en faveur des PPTE pour voir à ce que les trois quarts des pays admissibles parviennent à leur point de décision d'ici l'an 2000, et d'aider les pays les plus démunis à se joindre le plus vite possible au processus de PPTE. Des propositions concrètes à cet égard devraient être convenues d'ici la tenue des prochaines réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale.

IV. La sûreté nucléaire et l'Ukraine

16. Nous renouvelons notre engagement à mettre en application le protocole d'entente entre le G7 et l'Ukraine. Nous saluons la réaffirmation par le gouvernement ukrainien de son engagement ferme de fermer Tchernobyl dans les délais prévus, au plus tard en l'an 2000. Notre objectif premier est de faire en sorte que la centrale nucléaire de Tchernobyl soit fermée dans les délais convenus.

17. Nous notons que des progrès significatifs ont été faits dans la mise en œuvre du Plan d'investissement pour le sarcophage afin d'assurer l'intégrité environnementale du sarcophage qui recouvre les restes du réacteur détruit de Tchernobyl. Les contributions au Fonds du sarcophage de Tchernobyl totalisent jusqu'à maintenant 393 millions de dollars américains, y compris 50 millions de dollars américains provenant de l'Ukraine. Nous avons convenu que le G7 aidera à assurer le financement et l'avancement des travaux réalisés dans le cadre du Plan d'investissement pour le sarcophage. Nous invitons les gouvernements intéressés et les donateurs du secteur privé à se joindre à nous dans cette entreprise. Pour assurer ce financement, nous comptons tenir une conférence d'annonce de contributions avant le prochain sommet.

18. Nous réitérons notre engagement d'aider l'Ukraine, dans le contexte du protocole d'entente, à mobiliser des fonds pour financer des projets qui l'aideront à satisfaire ses besoins en électricité. La valeur des projets convenus jusqu'à maintenant totalise plus de 746 millions de dollars américains. À ce montant il faut ajouter une somme de 485 millions de dollars américains et ce,